Inscriptions pour 2025/2026

Pour les futurs élèves de petite section (enfants nés en 2022) et les nouveaux arrivants.

Dossier à constituer : (originaux et photocopies : aucune copie ne sera faite en Mairie)

- Fiche d'inscription/renseignements à remplir (à récupérer, dès à présent, en mairie ou sur le site internet)
- Carnet de santé (11 vaccins à jour)
- Livret de famille (pages parents et enfants)
- Certificat de domicile délivré par la mairie (avec <u>l'original</u> du livret de famille, un justificatif de domicile et une pièce d'identité d'un des deux parents)
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé
- Photo de l'enfant obligatoire

Vous devrez vous rendre en mairie pour <u>déposer</u>

<u>le dossier complet</u> **avant le 29 mars 2025**<u>et vous inscrire sur le planning de rendez-vous école</u>

Seuls les parents sont autorisés à déposer le dossier scolaire